



Locataire-gérant  
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 euros  
Siège social : Avenue du Général de Gaulle - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR  
338 346 901 RCS CAEN

## **OTB COSMETICS**

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros  
Siège social : Avenue du Général de Gaulle - 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR  
842 793 952 RCS CAEN

### **AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIFS DE LA SOCIETE OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE A LA SOCIETE OTB COSMETICS**

**1.** Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27 novembre 2018 :

- la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE, locataire-gérant, société par actions simplifiée au capital social de 2 500 000 euros, dont le siège social est situé avenue du Général de Gaulle à Hérouville Saint-Clair (14200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 338 346 901,  
et
- la société OTB COSMETICS, société par actions simplifiée au capital social de 1 000 euros, dont le siège social est situé avenue du Général de Gaulle à Hérouville Saint-Clair (14200), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Caen sous le numéro 842 793 952,  
ont établi un traité d'apport partiel d'actifs soumis au régime juridique des scissions conformément à l'article L.236-22 du Code de commerce.

**2.** Aux termes de ce traité d'apport partiel d'actifs, la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE ferait apport à la société OTB COSMETICS d'une partie de son actif, évalué à 13 671 091 euros et de son passif évalué à 10 826 108 euros, soit une valeur nette de 2 844 984 euros, correspondant à sa branche complète et autonome d'activité de fabrication et de façonnage de produits cosmétiques, de beauté, d'hygiène, de toilette et d'huiles essentielles, ladite branche d'activité correspondant à la gestion de l'usine spécialisée de la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE située à Plouedern (29800) [i.e. établissement de la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE situé 37 rue du Stiff, ZAE Saint-Eloi Leslouc'h à Plouedern (29800) dont le numéro de SIRET est 338 346 901 00113].

**3.** En contrepartie de cet apport, la société OTB COSMETICS augmenterait son capital social de 414 720 euros par la création de 41 472 actions d'une valeur nominale de 10 euros, entièrement libérées, attribuées à la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE.

**4.** La différence entre la valeur nette des biens apportés par la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE et la valeur nominale des actions rémunérant cet apport, soit 2 430 264 euros, serait inscrite au passif du bilan de la société OTB COSMETICS à un compte intitulé « prime d'apport », sur laquelle porteraient les droits de tous les associés y compris la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE.

**5.** A compter de la date de la dernière décision d'associée unique approuvant l'opération d'apport partiel d'actifs susmentionné, toutes les opérations, actives et passives, concernant les éléments du patrimoine de la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE apportés à la société OTB COSMETICS seraient prises en charge par la société OTB COSMETICS.

**6.** Le passif apporté à la société OTB COSMETICS ne serait pas garanti solidairement par la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE.

**7.** Les créanciers concernés par l'opération, et dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à l'apport susmentionné dans les conditions et délais réglementaires.

**8.** Le traité d'apport partiel d'actifs susmentionné a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'associée unique de chacune des deux sociétés. Cette condition doit être impérativement réalisée, au plus tard, le 31 décembre 2018.

**9.** Le traité d'apport partiel d'actifs établi le 27 novembre 2018 a été déposé :

- au nom de la société OCEAN TERRE BIOTECHNOLOGIE, société apporteuse, au greffe du tribunal de commerce de Caen, le 28 novembre 2018,
- au nom de la société OTB COSMETICS, société bénéficiaire, au greffe du tribunal de commerce de Caen, le 28 novembre 2018.